



L'institut National de Recherche en Santé Publique a abrité ce matin la tenu des travaux sur les états généraux des médecins du Mali. C'était sous la présidence du secrétaire général du ministère de la santé Dr Ousmane TOURE représentant du ministre du ministre de la santé, le président du CNOM Dr Lassana FOFANA, le président de la commission d'organisation.

Ces présentes assises s'inscrivent en droite ligne de l'exécution du plan opérationnel 2011 du programme d'activités du Conseil National de l'Ordre des Médecins(CNOM).

Il faut rappeler que l'ordre des médecins est une institution personnalisée du Mali. Il a été créé par la loi 86-35/AN-RM ; votée et adoptée par l'assemblée nationale en sa séance du 24 Janvier 1986 et promulguée par le président de la république le 12 Avril de la même année.

Ces premiers états généraux qui dureront deux jours de travaux, convies les participants à réfléchir et à échanger sur les thèmes suivants :

- Les missions essentielles de l'ordre des médecins,
- Les lois et règlements qui le régissent et leurs modalités d'amendement, mais aussi à leur arrimage aux nouvelles dispositions légales et réglementaires de l'espace communautaire de l'UEMOA,
- La valorisation des ressources humaines et leur utilisation optimale.

De concrètes et fructueuses résolutions sont attendues de ces travaux selon les différents discours.